

**Intervention du Président GAERTNER
à la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale du 1^{er} octobre 2012**

Mesdames les Ministres,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Dans le prolongement des évolutions législatives qu'a connues la Pharmacie d'officine et de la nouvelle convention pharmaceutique entrée en vigueur au printemps, les pharmaciens, conscients de la période difficile que traverse notre pays, contribuent de façon importante aux économies de santé, en honorant leurs engagements conventionnels, grâce notamment au dispositif de développement du médicament générique qui leur fixe un objectif de 85 % de substitution dans le répertoire.

La profession est en passe d'atteindre cet objectif et sera, à ce titre, d'autant plus attentive à la réciprocité des engagements conventionnels, lesquels prévoient notamment la conclusion d'avenants à la convention nationale pharmaceutique. Il s'agit d'engager une évolution majeure de la profession en mettant concrètement en œuvre une rémunération mixte de l'acte de dispensation.

Les pharmaciens d'officine espèrent un traitement équitable de leur profession par rapport aux autres professionnels de santé. Compte tenu des efforts considérables demandés au secteur du médicament depuis des années, et plus encore en 2012-2013, la mise en place de cette réforme est indispensable pour les officines de pharmacie, entreprises non délocalisables qui emploient 150 000 professionnels au service de la santé de proximité et des patients.

Nous vous remercions de votre soutien en leur faveur.

oOo